

# ACR

## *Les Amis des Chemins de Ronde*



Journal de l'association  
« Les Amis des  
chemins de ronde »

Siège social :  
Maison des associations  
31 rue Guillaume Le Bartz  
56000 Vannes

Directrice de la  
publication :  
M.-A. Échard

Le programme des  
sorties 2017 est en fin  
de journal.

Mars 2017 4 €

*Le littoral,  
j'y marche, j'y veille.*



Ile d'Aix,  
8 juin 1998



## LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

### ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 VANNES  
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN  
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement  
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : [acr56@aliceadsl.fr](mailto:acr56@aliceadsl.fr) Site <http://acr56.net/>

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marie-Armelle	ÉCHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Christian	JIQUEL	Plouhinec
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Jean-Claude	MAILLARD	Vannes
				Michel	POTIER	Séné
				Michel	ROUSSEAU	St-Brévin-les-Pins

### ACR du Finistère

Siège social : 31 rue Ar Mean 29870 LANDEDA  
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement  
Tel : 02 98 32 80 05, 06 44 75 21 64 Courriel : [andre.huet1@orange.fr](mailto:andre.huet1@orange.fr)

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Membre d'honneur :** Georgia FLORIET

Bureau				Autres membres		
André	HUET	Landéda	<i>Secrétaire général</i>	Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët
André	FLAMAND	Loctudy	<i>Secrét. général délégué Pays de Cornouaille Ouest ; trésorier</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët	<i>Secrét. générale déléguée Pays de Cornouaille Est</i>	Yvonne	MELIN	Moëlan-sur-mer
Monique	LANNESVAL	Quimper	<i>Secrétaire</i>	Sophie	ROLLIN-CABILLIC	Le Relecq-Kerhuon
Yvonne	NICOLAS	Clohars-Fouesnant	<i>Représente l'ASPF</i>			

#### JOURNAL

**Directrice de la publication :** Marie-Armelle ÉCHARD

**Rédaction :** Des membres des conseils d'administration des ACR, Yves-Marie Le Lay, Pierre Morice, Joël Piolot

**Crédit photos :** Marie-Armelle Échard, Henri Girard, Michèle Girard, André Huet, Françoise Maillard, les auteurs.

**Mise en page :** Michèle Girard, Anne Chabault

**Impression :** Gwel Meur à Vannes





## SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée générale du 12 mars 2016	2
Hommages	2
<b>ÉCHOS DU MORBIHAN</b>	<b>4</b>
<b>ÉCHOS DU FINISTÈRE</b>	<b>7</b>
<b>SENTIERS</b>	
Ria d'Étel	9
Nouvelle association	10
Le marais de Morboul	10
Impacts sur les sentiers	11
Arradon	12
<b>LITTORAL</b>	
Le Parc naturel régional du golfe	13
Les marées vertes	14
L'avenir du tourisme dans le Morbihan	16
<b>PATRIMOINE</b>	
Le canal de la Martinière	18
<b>LES SORTIES 2016 EN PHOTO</b>	<b>19</b>
<b>SORTIES 2017</b>	<b>24</b>



## EDITORIAL

La loi sur le sentier côtier a été votée le 31 décembre 1976.

Quarante ans plus tard, il reste encore bien des sentiers à créer sur les 800 km de côtes des 54 communes littorales du Morbihan !

Mais déjà les linéaires ouverts sont menacés par l'érosion car l'assiette légale du sentier côtier se trouve dans les trois mètres du bord des falaises. C'est là que le cheminement est le plus pittoresque mais, avec la montée du niveau de la mer, les falaises et les dunes reculent plus vite. Et le sentier côtier est grignoté et agressé puis s'effondre.



Rien ne sert d'enrocher ou bétonner le trait de côte. Les tempêtes sont de plus en plus fortes et bousculent et emportent rapidement ces ouvrages, coûteux et dangereux. La solution consiste à reculer le sentier puisque la servitude légale recule avec la falaise.

Les communes et les services de l'État se heurtent alors à la longueur des procédures et à la mauvaise volonté de certains propriétaires. Aux usagers et aux associations de protection de l'environnement de se mobiliser et faire pression pour que l'accès à la mer reste ouvert à tous ainsi que la possibilité de cheminer le long du littoral.

*Marie-Armelle Échard*



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

## Assemblée générale 2015

L'assemblée générale pour l'année 2015 a lieu de 14 h 30 à 17 h 30 le samedi 12 mars 2016 à la cité Allende à Lorient. Elle est ouverte par la **projection d'un diaporama** sur les sites des balades 2015, en Morbihan et en Finistère, moment de souvenir et de détente très applaudi.



Le **rapport moral** porte surtout sur la nécessité de recruter de nouveaux bénévoles pour relayer l'équipe actuelle et en assurer le renouvellement.

Le **rapport d'activités** revient sur les actions entreprises en **faveur des sentiers côtiers** du Morbihan pour combattre des fermetures ou des détournements d'usage et **en faveur des milieux naturels** pour combattre le mitage.

Le rapport **financier** fait état d'une situation saine qui permet à l'association de **conserver son entière liberté grâce au soutien des adhérents**.

Les rapports donnent lieu à des échanges d'où il ressort que les adhérents présents sont **très attachés au sentier côtier**. Le libre accès à la mer est considéré comme un droit essentiel. Une adhérente de très

longue date remercie l'Association qui lui a permis, grâce aux randonnées, de connaître toutes les côtes de Bretagne.

Le débat porte sur **la place des associations** dans la gestion du territoire. Un adhérent, approuvé par l'assistance, souhaite une formation afin de pouvoir mieux intervenir. Il est également souhaité que les Amis des chemins de ronde réalisent **un maillage de sentinelles du littoral**.

Après l'approbation de ces trois rapports, l'assemblée approuve également l'augmentation **de la cotisation de 15 à 20 euros**.



Il est procédé ensuite aux **élections**. Un seul mandat est remis en jeu. Deux candidats se présentent, également passionnés et éloquents. L'un est élu, l'autre sera invité aux réunions du conseil d'administration ainsi que le permettent les statuts.

La réunion est close agréablement par un pot très amical.

---

## Maurice Robic

Nombreux sont ceux qui ont connu et apprécié Maurice Robic. Il nous a quitté le 25 août 2016. Durant plus de vingt ans il avait œuvré au sein des Amis des chemins de ronde en compagnie de son inséparable cousin Pierre Morice.

Ils avaient participé de façon active à la reconnaissance des parcours proposés par Norbert. Lors des balades tantôt ils ouvraient le chemin, tantôt ils servaient de serre-file. Maurice n'hésitait pas à tendre la main, avec un large sourire, pour aider à franchir un obstacle ou à graver une pente abrupte. Maurice était un pur Breton, amoureux de son patrimoine naturel des bords de mer comme de la campagne.

Maurice, les Amis des chemins de ronde te disent merci.



Jean-Claude Maillard



## Norbert Bourlet

Il y a douze ans, Marie-Louise Bourlet nous quittait. Au mois de novembre dernier, c'était Norbert, son mari, qui partait à son tour.

Ils se sont donnés à l'association des chemins de ronde dès le début. Avec M. Quiviger, M. Barré, ils en étaient les fondateurs et se chargeaient de multiples responsabilités, dont le secrétariat.

Ils avaient le don d'être sympathiques avec le sourire facile et savaient nous faire adhérer à leurs convictions environnementales, écologiques, comme nous faire marcher sur les sentiers.

Prévenants, ils organisaient les sorties quelques semaines avant, invitant les habitués tête-file et serre-file et d'autres à les accompagner, à reconnaître les parcours, les difficultés, les arrêts, les accès de car, l'endroit abrité du pique-nique, sans oublier les contacts avec le maire pour réserver une salle pour le repas du soir ou avec un président d'association en cas d'une manifestation.

Seuls, ils assuraient les réservations des cars, organisaient les rassemblements aux heures précises, les achats de boissons, de victuailles, etc.

Les premières années, ils mobilisaient les volontaires avec pelle, pioche, brouette, tronçonneuse, débroussailleuse pour des sorties chantiers. Il fallait dégager les branches, la végétation, ouvrir le chemin, le niveler, relever les pierres tombées d'un muret.

En partageant ce travail, il y avait cette grande joie d'avoir retroussé ses manches ensemble, d'avoir vu le résultat, d'avoir admiré un nouveau site.

A la fin de nos périples, les Bourlet n'omettaient pas de nous redonner des forces. Avec leurs cuisinières, ils nous préparent sardines, moules, crêpes, saucisses. Ils font appel à un traiteur en cas de distance trop longue.

A chaque sortie, la terre et la mer sont toujours les compagnons des randonneurs. Ils avancent de découvertes en découvertes, pleins d'enthousiasme, chacun à son pas !

Norbert n'aime pas voir la tête s'emballer, partir en course, quand la queue musarde, quand l'une est sportive et l'autre contemple, photographie, s'étonne de tant de diversité !

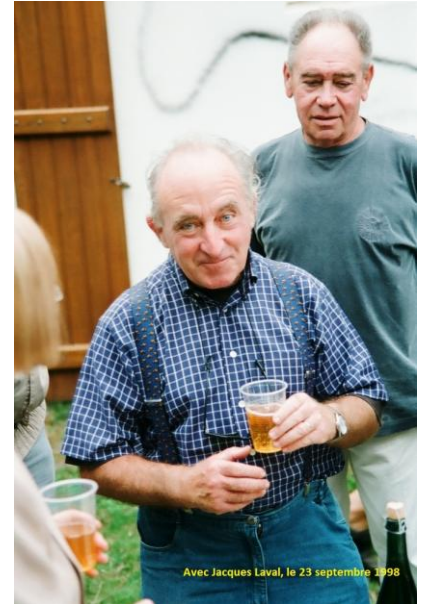
Tous avancent d'un même pas quand les déplacements ont une revendication pour objet : lutter contre une réalisation interdite, appuyer une association locale contre un projet.

Norbert ne manque pas de moyens. Le défilé arrive sur les lieux, pavillon des ACR en tête. Une banderole est déployée. La presse est là. Les photos sont prises. Le lendemain, les journaux relateront l'action avec article et slogan.

Il aime les marcheurs et il en prend soin. Ce jour là, il y avait le vent en face. La pluie tombait à plein seau et nous trempait les os. Il avait réussi à nous faire ouvrir

une salle des fêtes. Une cascade d'animations : chants, danses, histoires revigora les cœurs, apporta la chaleur au corps jusqu'à sécher les vêtements. Ce fut une belle journée quand même.

Lors d'une marche le long de la rivière de Crac'h, il aurait pu me reprocher l'audace d'avoir fait traverser les petits ruisseaux d'un marais, peu larges mais profonds. Une échelle à plat avec une large planche facilitait le franchissement. La beauté du site méritait cet inconvenient. L'un après l'autre, le groupe est passé sur ce pont, sans peur,



sans bruit, sauf quelques petits cris aigus de certaines dames plus habituées au bitume qu'aux prés salés.

Rappelons-nous cette main tendue dans de telles situations pour aider à descendre une marche, à la monter, celle de la tête de file : Maurice Robic. Avec Norbert, il est parti marcher ailleurs.

Que de « merci » nous aurions à leur adresser pour nous avoir fait découvrir la côte bretonne du Mont Saint Michel à Pornic, avec toutes ses îles, plus les vendéennes, charentaises, anglo-normandes.

Merci d'avoir su créer cette ambiance d'amitié, d'union, ce plaisir de partager, de nous rencontrer, de nouer de nouvelles amitiés.



Un autre grand merci pour avoir su transmettre vos valeurs, assurer votre suite : celle qui fait durer, vivre, marcher encore les ACR.

Marie-Louise, Norbert, Maurice, peut-être de là-haut donnent-ils un coup de main.

Ne les oublions pas.

Pierre Morice

## *Satisfactions, interrogations et indignations du promeneur côtier.*

A Pénestin, les pointes du Halguen, de Loscolo et du Bile sont toujours inaccessibles.

A Billiers, pour traverser le Saint Eloi, un passage en amont est souhaité sur les coteaux de Yoff et Saint Mamers avec une vue plongeante magnifique sur les marais et la mer.

Au Tour du Parc, entre Pen Castel et Pen Cadenic, le passage reste verrouillé au profit des riverains et aux dépens de l'ensemble des habitants et usagers.

Sur le Mor braz, à Pénerf, en baie de Saint-Jacques et dans beaucoup d'autres endroits, la mer attaque les falaises et détruit le sentier côtier.



A Séné, le gué de Boède mérite un entretien car l'île est ouverte aux courageux qui s'y hasardent entre deux marées.

A Arradon, au Moustoir, les Amis des chemins de ronde demandent en justice la démolition de l'abri de jardin illégalement construit sur la servitude de passage.

A Baden, à Cardelan, la municipalité, et l'État étudient l'ouverture du sentier rendue difficile par le recul de la falaise et par la construction de nombreuses maisons.

Au Bono, la pointe du Rocher est toujours barricadée.

A Locmariaquer, des verrous subsistent, par exemple à Kerinis.

A Saint Philibert, le sentier est totalement ouvert, SAUF au moulin de Kerlioret. Scandaleux !



A Crac'h, l'étude du chemin côtier progresse côté rivière d'Auray et côté rivière de La trinité. Bravo.

A Carnac sur le PLU récemment approuvé, la servitude de passage n'est pas mentionnée le long de la rivière de la Trinité. Est-ce un oubli ou une lacune déli- bérée ?



A Plouharnel, au Pô, le maire a autorisé deux grands chantiers ostréicoles dans la bande des 100m. Les pié- tons doivent emprunter la route très fréquentée l'été. Les ACR n'ont obtenu que la pose d'un panneau de rappel de la limitation de vitesse à 30 !

Dans la même commune, les piétons sont dissuadés de faire le tour légal du camping des Sables blancs !

A Locoal-Mendon, la nouvelle municipalité a décidé d'ouvrir le sentier côtier. Le cheminement est à l'étude. Bravo.

A Plouhinec, le sentier côtier est quasi ouvert sur toute la commune, depuis le sémaphore jusqu'au moulin de Berringue. Vives félicitations.

A Saint-Pierre- Quiberon, à Penthièvre, les deux cam- pings, municipal et privé, ne laissent pas passer les pié- tons. La loi est délibérément bafouée.



Plus à l'ouest, le sentier a été enfin étudié à Locmiqué- lic et Kervignac. Bravo.

Les sentiers côtiers sont réalisés grâce à une collabora- tion, prévue par la loi, entre les services de l'état et les communes. Cette collaboration est généralement fruc- tueuse en Morbihan. Mais certains blocages sont très choquants.



## Une pression constante sur la nature

En 2016, les Amis des chemins de ronde ont suivi les plaintes déposées devant les tribunaux : lotissement du Bois de la Salle jouxtant un site Natura 2000 exceptionnel au Tour du Parc, hameaux et zones d'activités hors continuité d'urbanisation à Ploemeur, plan local d'urbanisme enfreignant la loi littoral à Guidel.

Ces différentes affaires sont en attente de jugement du tribunal administratif de Rennes ou, pour Ploemeur, en appel à Nantes.



*Fête foraine en bord de mer*

Les Amis des chemins de ronde ont également été présents sur le terrain.

A Baden, la concertation sur la base nautique de Toulandac est en cours. La pierre d'achoppement est la volonté de Vannes Agglo et de la commune de Baden de créer un accès voitures dans la bande des 100m puis une cale de descente à la mer, ouvrages incompatibles avec la qualité d'« espace remarquable » de ce site magnifique.

A Carnac, l'État accepte de louer la dune pour y installer des cafés. L'opération est fructueuse pour l'État mais le seul élément naturel subsistant dans la bande des 100 m va disparaître

A Quéven, la municipalité souhaite créer une zone d'activités sur 27 ha de zones agricoles très fertiles au sud de la RN 165. Six associations, dont Les ACR, font pression pour que les lots disponibles dans les zones d'activités existantes soient d'abord utilisés et que la ceinture agricole autour de Lorient soit préservée afin de faire face à la demande de produits locaux.

Les Amis des chemins de ronde ont déposé dans de nombreuses enquêtes publiques.

A Saint Jacques en Sarzeau, un repreneur privé, qui reprend le camping municipal, prétend installer, dans la bande des 100 m encore naturelle, des lodges éclairés à l'électricité. La bande des 100 m est incons-



*Projet d'installation de lodges*

tructible y compris pour les campings. Les ACR ont contesté cette installation.

A Erdeven ils ont insisté pour que le nouveau PLU classe le camping municipal, construit anciennement sur la dune, en « espace remarquable ». Le camping pourra fonctionner mais pas s'agrandir. Cette condition était indispensable pour que le massif dunaire entre Gâvres et Quiberon puisse recevoir le label Grand Site qui lui assurera une protection renforcée.

L'Association a participé aux réunions de quatre commissions en Préfecture.

A la commission de la nature, des paysages et des sites, en 2016, il a été examiné des projets divers : permis de construire, par exemple à Belle-Ile, mouillages de bateaux en site classé à Houat et Carnac ; délimitations d'espaces boisés classés à Étrel, Saint Pierre Quiberon, Vannes ; projets de constructions d'étables ou manèges en zone agricole.

A la commission de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, il a été examiné les projets de plans locaux d'urbanisme de très nombreuses communes et les projets de Schémas de cohérence territoriale (SCOT) des communautés d'agglomération de la Presqu'île de Rhuy et de Vannes Agglo. Le rôle de cette commission est de freiner la consommation trop importante de terres agricoles et espaces naturels.



*Ouvrage de stockage de bateaux*

L'Association a été également représentée dans l'Instance de concertation et de suivi du projet de ferme pilote en éolien flottant de Bretagne sud d'une capacité de 24 MW au large de Groix.

Elle l'a été également dans la commission de révision du Schéma de mise en valeur de la mer. Elle y est déléguée par la Fédération départementale Patrimoine et Paysage dans le groupe chargé de réfléchir, entre autres, à la gestion du sentier côtier face au risque de surfréquentation et aux menaces d'érosion.



## Les nouveaux PLU

Dans les années 1980, sur le littoral, les plans d'occupation des sols autorisaient un développement exponentiel des zones à urbaniser. Vendre des terrains, construire des logements, prélever des taxes d'habitation supplémentaires, aucun élu ne voyait l'avenir autrement. Cette gestion du territoire communal satisfaisait aussi les propriétaires fonciers, les artisans, les commerçants.

L'urbanisation du littoral, c'était l'enrichissement assuré, une chance pour tous. Sauf pour les agriculteurs, les écologistes et le littoral.

Aujourd'hui, ce n'est plus possible. Toutes les communes du Morbihan doivent réviser actuellement leurs plans locaux d'urbanisme pour les rendre compatibles avec les lois nouvelles qui prévoient de protéger la qualité de l'air et de l'eau, de préserver la richesse des milieux naturels et d'économiser la terre agricole et l'énergie.

Toutes les communes sont donc dans l'obligation de réduire la surface de leurs zones à urbaniser.

Sur le littoral, les communes ne renoncent pas volontiers à leur pactole et tiennent à prévoir toujours de nombreux logements pour continuer à accueillir de futurs résidents

Dans les 10 ans à venir, au vu des PLU actuellement approuvés, chaque commune entend tenir la cadence en matière de croissance urbaine. A titre d'exemples, Crac'h veut construire encore 300 logements ; La Trinité, 325 ; Saint Pierre Quiberon, 380. Arradon, 600 ; Damgan, 700. Étel, petite commune de 174 ha, en prévoit 430, avec une densité allant jusqu'à 30 logements à l'ha. Chaque commune espère ainsi grossir en moyenne sur 100 ans de 3 000 à 7 000 logements supplémentaires.



Dans ces conditions, le modèle d'urbanisation doit profondément évoluer.

La loi Littoral de 1986 prescrivait de ne plus urbaniser dans les hameaux et les zones d'urbanisation diffuse afin que le territoire des communes littorales ne soit pas intégralement bétonné comme sur la côte d'Azur.

La loi Alur de 2014 est venue doubler et renforcer la Loi littoral en interdisant formellement de construire

en campagne. Tous les PLU nouveaux ont à intégrer cette loi motivée par la nécessité de préserver terres agricoles et espaces naturels. Les terres agricoles doivent être préservées pour nourrir une population en augmentation. Les espaces naturels doivent être sauvegardés pour enrayer le déclin de la biodiversité dont nous faisons partie et qui nous est indispensable.

Force est, pour les communes, soit de renoncer à grossir indéfiniment, soit de regrouper les logements dans les bourgs et les plus gros villages. Actuellement, sur le littoral, les élus ont choisi d'augmenter la densité de logements. Jusqu'ici, la densité était de 10 ou 20 logements à l'hectare, avec des lots de 500 ou 1000 m<sup>2</sup>. Désormais, la densité imposée grimpe jusqu'à 35 logements à l'hectare en pays d'Auray et 45 logements à l'ha en pays de Lorient.



Les pavillons isolés deviendront rares. Les immeubles collectifs sont déjà nombreux à Sarzeau ou Séné. Ils vont bientôt se multiplier à Étel ou Plouhinec et partout ailleurs. Si les communes veulent continuer à urbaniser, les bourgs anciens vont changer d'aspect pour accueillir leurs nouveaux habitants.

Ces enjeux sont maintenant connus de tous. Et c'est une arrière-garde dépassée qui les nie encore. C'est ainsi que la municipalité de Guidel prévoyait encore en 2013 d'édifier 1360 logements sur dix ans, y compris dispersés dans les 90 lieux dits et hameaux de la commune. Mais c'était en 2013, une autre époque.

Par nécessité, les idées progressent. Les choix de développement se modifieront peut-être aussi. Encore faudrait-il que les municipalités informent des changements en cours et invitent la population à participer à une réflexion collective sur l'avenir souhaité par tous pour les communes du littoral.

*Marie-Armelle Échard*

## Échos du Finistère 2016

Depuis plus de 20 ans maintenant, l'association Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère (ACR29) milite pour la promotion des sentiers côtiers et mène des actions pour défendre et permettre un égal accès pour tous au rivage de la mer et, par là même, aux loisirs qui en découlent.

En cette fin d'année 2016, soit précisément 40 ans après la publication de la loi instituant la servitude de passage le long du littoral (SPPL dans le jargon des initiés), confortée en 1986 par la loi Littoral, force est de constater qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour aboutir à cet objectif d'accessibilité partout en Finistère.

En effet, sur les 1200 kilomètres de linéaire côtier que compte le Finistère, soit plus de 20 % de la longueur du littoral français (5500 km environ ; la Corse en a 1050), 400 kilomètres environ ne comportent pas de tracé officialisé de la servitude ; et au rythme où les aménagements s'opèrent actuellement, c'est plus d'un siècle qu'il faudra attendre pour pouvoir cheminer sur tout le pourtour du littoral finistérien. **Ce n'est pas acceptable.**

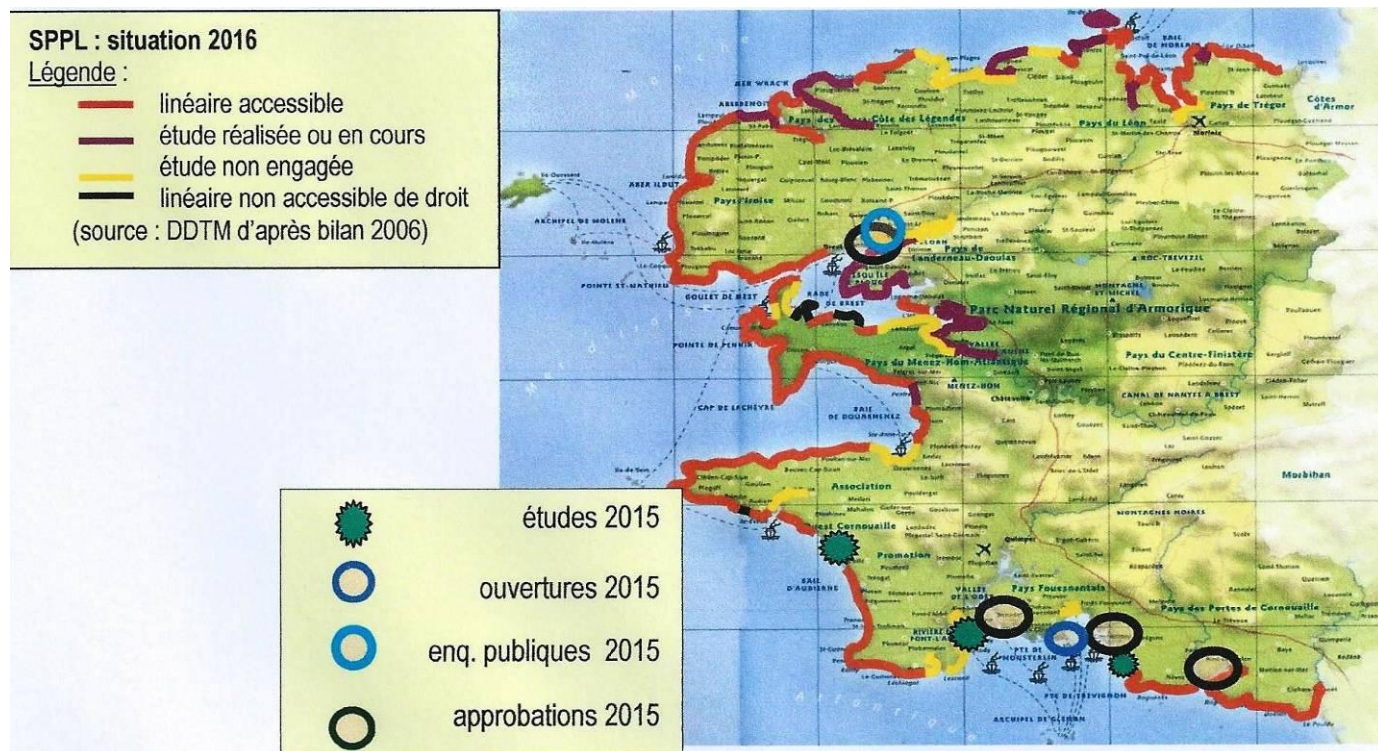
Pourtant, un espoir d'accélération du processus de mise en œuvre de la servitude était né en 2014 et 2015 avec plusieurs approbations de nouveaux tracés : après Plouescat et Santec en 2013, c'étaient aux littoraux des communes de L'Hôpital-Camfrout, Le Faou, Concarneau (Le Cabellou), Combrit, Riec-Sur-Belon et Le Relecq-Kerhuon (Baradozic) d'être approuvés à leur tour.

Malheureusement, partout ou presque, des contestations sont apparues bloquant pour de longues années parfois, le dossier de Fouesnant constitue un bel exemple, l'ouverture de nouveaux cheminements. Et dans certains cas, comme à Santec par exemple, c'est toute la procédure d'institution de la servitude qui doit être reprise à zéro après annulation, *pour une question de forme*, de l'arrêté préfectoral déterminant le tracé.

De plus, suite aux dégâts causés par des tempêtes particulièrement violentes ou par l'érosion marine naturelle, cette même procédure longue et fastidieuse doit être également mise en œuvre pour rétablir les continuités de passage sur les sentiers côtiers. Ainsi, ce sont plus de 80 sites où le tracé de la servitude doit être reculé, pour des question de sécurité, qui sont concernés en Finistère après les tempêtes hivernales de 2013 et 2014.

Tout ceci, associé au manque de moyens de l'Administration et aux restrictions budgétaires des collectivités, voire au manque de volonté de certains élus locaux, contrarie l'évolution favorable du processus d'amélioration de l'accessibilité pour tous au rivage de la mer.

Pour autant, Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère ne désespèrent pas et continueront à se battre pour ce droit fondamental de liberté d'accès aux espaces littoraux.





# ÉCHOS DU FINISTÈRE

---

**Les sorties** sont des moments de rencontre et de convivialité bien appréciés par les membres de l'association ; elles sont organisées chaque année en collaboration avec leurs homologues du Morbihan.

En 2016, 3 visites-découvertes de sites et patrimoines finistériens ont été conduites par les Amis des Chemins de Ronde du Finistère :

La première, regroupant près de 75 participants, a eu lieu en mai 2016 en **Pays Bigouden entre Penmarc'h (depuis le phare d'Eckmül) et Treguennec**. Elle a permis de visiter le site de la Pointe de La Torche, la chapelle de Tronoën et les vestiges de l'ancienne usine de concassage de galets construite lors de la seconde guerre mondiale.



Pointe de Penmarc'h, près de la stèle du Préfet



Les vestiges de l'ancienne usine de concassage de galets

En juillet 2016, une soixantaine de participants se sont retrouvés en Pays Léonard, entre **Sibiril et Plougoum**, autour de l'estuaire du Guilliec. Ils ont pu découvrir à cette occasion le château de Kérouzéré et le viaduc sur le Guilliec, emprunté autrefois par le chemin de fer départemental.



Passage du pont de pierres sur le Horn



Le château de Kerouzéré à Sibiril

Enfin, c'est en mer d'Iroise que 92 participants se sont retrouvés le 4 septembre 2016 pour découvrir **Le Conquet et Molène** et goûter les spécialités locales dans les 2 restaurants de l'île :

*Le ragout sous les mottes et le lieu jaune aux saucisses et aux algues, un grand moment de régal.*



L'île Molène



Le ragout sous les mottes

Et maintenant, pensons au programme des sorties de 2017, avec on l'espère, d'autres découvertes et des surprises !

*André Huet, secrétaire général des ACR29*



## A QUAND LE TOUR COMPLET A PIED DE LA RIA D'ÉTEL ? LES CHEMINS DE RONDE VONT S'ENGAGER.

La Ria d'Étel est bordée par neuf communes littorales (Étel, Belz, Locoal-Mendon, Landaul, Landévant, Nostang, Merlevenez, Ste-Hélène et Plouhinec).

La réalisation du sentier littoral autour de la ria est en bonne voie mais beaucoup de kilomètres sont encore à ouvrir.

Forts de l'expérience des citoyens riverains de la Ria qui œuvrent depuis de nombreuses années à l'ouverture des chemins, après la rencontre avec des élus et des associations de randonneurs au niveau local qui ont la volonté politique de permettre l'accès du littoral à toutes et à tous, les Amis des chemins de ronde du Morbihan vont aller à la rencontre de tous celles et ceux qui se battent pour que l'on puisse d'ici 10 ans faire le tour complet de la Ria d'Étel à pied.

Les Amis des chemins de ronde vont procéder à un inventaire des sentiers réalisés, des sentiers à ouvrir, des points de blocage.



Déjà les communes les plus conscientes ont réalisé le sentier littoral sur la portion de Ria les concernant et ceci grâce à leur volonté politique et grâce à l'appui des associations locales qui mobilisent les citoyens et leurs adhérents pour débroussailler et ouvrir les chemins.

Mais comme disent les élus concernés : « Lorsqu'il y a conjugaison de la volonté des communes et du rôle de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), appuyés par les associations locales, alors, après des négociations avec les propriétaires et des démarches assez longues, les situations se débloquent ».

Mais pour l'instant il n'y a pas de rencontre entre les communes riveraines et les associations locales de la

ria ce qui favoriserait une approche commune et permettrait d'accélérer l'ouverture des chemins côtiers.

Pour autant lorsqu'un consensus se dégage, lorsque les communes apportent leur appui technique et financier avec l'appui du Département et de l'État et malgré parfois les vives résistances de certains riverains, la loi de 1976 sur la servitude littorale voit enfin le jour en Ria d'Étel et ce seulement depuis quelques années.



Aujourd'hui, nous sommes à la moitié des sentiers ouverts. Il reste encore un immense travail.

Les ACR 56 vont s'employer à ce que toutes les énergies se fédèrent autour de la Ria afin que la découverte d'un patrimoine commun à tous puisse se découvrir en marchant sur le littoral.

*Christian, Plouhinec*

En 1991, Norbert écrivait déjà à propos de la ria d'Étel :

20

### RIVIERE D'ETEL

\*\*\*\*\*

Je l'ai connue au temps de mes premiers amours...écologistes.

Je l'ai aimée comme ses fidèles, parcourue sur les traces de ces anonymes protecteurs.

De ria en vasière, de champs de "lavande de mer" en landes rases, par ses sentiers parfumés d'ajonc, par ses gués grouillants de vie, quel bonheur pour celui qui sait regarder.

J'ai entendu le cri des mouettes, des canards, des pluviers; j'ai vu le cormoran gober sa proie; j'ai guetté le bar poursuivant les crevettes.

Par clair de lune, si vous êtes courageux, vous aurez peut-être la chance de rencontrer, du côté de Nostang, une loutre promenant ses enfants.

J'ai découvert les vieux manoirs, le Rongouët en Nostang, le Château de Kerfréyec (St Hélène), la Seigneurie de la Forêt (Locoal Mendon), les chapelles sans pèlerin, St Guillaume, St Jean, St Brigitte... les moulins abandonnés, Beringue, Bignac, des cheminements interrompus par le temps, l'incurie des hommes, le Gué du Loup, Etang de St Jean, moulin de la Demi-Ville.

Des trésors négligés, des trésors oubliés, la richesse d'un passé sacrifié aux fantaisies dérisoires d'aujourd'hui.

Les Amis des Chemins de Ronde ont trouvé sur ces rivages un accueil exceptionnel que ce soit à St Hélène avec les Amis de Job Hoarer, à Belz avec l'association des Pêcheurs à pieds, réalisation du premier cheminement à Nostang avec l'association "Chemin d'Antan".

Chez les Travailleurs de la Mer, Gilbert Livec, Jo Le Roux, Albert Kergosien, on ne peut citer tous ces braves fiers de leur rivière.

Les rivages de cette "Mer" font 137 kms. Nous en avons parcouru une partie au cours de nos activités.

DIMANCHE 28 AVRIL 1991 PREMIERE SORTIE

Jean-Louis Moreau de Nostang nous fera découvrir la côte de cette charmante commune ainsi que les réalisations et les projets de l'Association "Chemin d'Antan" du pays de Nostang.

N. Bourlet

## *Nouveau au Tour du Parc : ASEPEC*

L'Association de Sauvegarde de l'Environnement de Pencadénic et de sa Commune rassemble des adhérents souhaitant préserver le site et maintenir, voire améliorer, la qualité de vie collective de la population.

L'ASEPEC souhaite s'impliquer dans les projets qui touchent la commune, les habitants et professionnels y travaillant. S'ils étaient informés correctement de toute modification concernant l'environnement et le patrimoine naturel, la concertation faciliterait le respect des lois existantes pour éviter des abus dommageables environnementaux, humains et financiers.

La création de cette association a été déclenchée par un projet énorme (de la communauté de communes de la presqu'île de Rhuys et du maire du Tour du Parc) de construction d'une maison des produits de la mer de 900 m<sup>2</sup> destinée à recevoir 50 000 visiteurs, ce qui nécessite des aménagements routiers dont un giratoire et un parking, à toucher le rivage côté marais salants, sans se soucier de la loi littoral ni du propriétaire du terrain, en l'occurrence le domaine public maritime. Voir la photo ci-dessous.



Nous serons heureux de vous accueillir au sein de cette association.

[asepec56@gmail.com](mailto:asepec56@gmail.com)

24 rue de Beguero - Pencadénic  
56370 le Tour du Parc  
Président : M. Patrice Hamon

## *Les marais du Morboul en Séné*

Début 2016, Michel (ACR) habitant au village de Limur en Séné a été contacté par deux conseillers municipaux de la commune, Guénahel du village de Falguerec, et Pascal du village de Moustérian, ainsi que Loïc du village de Cadouarn. Sur la commune de Séné, le secteur du Morboul est le sujet de leur préoccupation.

Suite à cette démarche, un premier rendez-vous a été fixé au printemps 2016 pour un parcours des lieux, le repérage et l'étude du projet de chemin piétonnier côtier envisageable.



Le 12/04/2016, lors d'une réunion en salle, pour échanger sur différents thèmes, Michel demande des précisions sur les marais à Dominique, adjoint au maire de Séné.

Le 14/12/2016, accompagné de Loïc (guide), Blandine (ACR de Vannes), Michel visite les anciens marais salants et les sentiers encore praticables.

Passage par le « Pont Lisse », découverte du « chemin du Pont de pierre » (plan 1844), ancien passage à marée basse, parallèle au « Pont Lisse » avant la construction de ce dernier.



Ce passage n'était pas connu de Michel, peu visité actuellement, il serait à réhabiliter... (succession de rochers au travers de la vasière à ce jour).

Visite des « petits canaux » permettant ainsi l'alimentation en eau salée pour les œillettes des salines actuellement abandonnées.

Travaux de rétablissement des passages d'eau et piétons actuellement en cours par la mairie.

*Michel, Limur Séné*



## Grands rassemblements sur le Golfe du Morbihan :

### quels impacts sur l'environnement ?

Autrefois des invasions barbares venaient perturber gravement la vie de populations côtières en ravageant tout sur leur passage par le fer et le feu. Aujourd'hui un autre type d'invasion a lieu périodiquement sur les rives de notre Golfe du Morbihan. Il est moins grave pour les habitants mais peut-être plus pernicieux par ses effets à longue durée sur la nature.

De fortes concentrations de population envahissent périodiquement les bords du Golfe, la Semaine du Golfe tous les deux ans, et le Raid Pédestre du Golfe du Morbihan, tous les ans.

La Semaine du Golfe est une belle fête nautique qui rassemblera cette année un millier de bateaux anciens et modernes, surtout des voiliers, évoluant dans le Golfe. Le spectacle attire sur les bords du Golfe des dizaines de milliers de spectateurs qui se rassemblent à certains points de vue privilégiés. Le résultat est à certains endroits le piétinement du sol, avec des problèmes de déchets et de toilettes.



*Semaine du Golfe 2013 : afflux à Berder*

Le Raid pédestre du Golfe, organisé par l'association sportive 'Ultra marin', organise autour du Golfe durant 3 jours des épreuves variant de 28 km (marche nordique) à 177 km. Plus de 6 000 concurrents emprunteront sur la plus grande partie de la course le sentier côtier, servitude des piétons sur le littoral. Les effets du piétinement répété du sol, l'érosion du sol par les pointes des bâtons de la marche nordique, le possible dérangement biologique, sont autant de points d'impact dont la connaissance exacte est encore ignorée mais soupçonnée. Les responsables du Raid nient ces impacts potentiels. Que feront-ils si l'on découvre dans 10

ou 20 ans des dommages à l'environnement difficilement réversibles ?



*Marche nordique : bâtons à pointes*

Le problème posé par l'afflux de foules énormes et concentrées sur les bords du Golfe est nouveau.

Déjà quelques esprits clairvoyants s'élèvent : un conseiller municipal de Sarzeau plaide pour la protection de l'écrin fragile qu'est le Golfe. Ne parle-t-on pas maintenant de la capacité d'accueil du Golfe ? Et ne se pose-t-on pas la question de la surfréquentation des sentiers côtiers ?

Le Schéma de Mise en valeur de la Mer, SMVM, dans un document préparatoire à sa nouvelle version (Orientations de l'État, juillet 2016) en est l'écho. Il s'inquiète de l'érosion du sentier littoral : « ...son utilisation doit ... être encadrée, notamment du point de vue des manifestations sportives de masse » (orientation 2.4.1. Accès au littoral, p14). Il mentionne parmi les sujets à explorer (1.1.2. p5) : la « réduction des impacts environnementaux des manifestations nautiques et sportives ».

Les deux événements majeurs de la fréquentation du Golfe nous inquiètent. L'homme est-il en train de se nuire à lui-même en dégradant un milieu de vie très apprécié ? Quel paradoxe ! Pour l'instant il n'y a pas de réponse. Mais on est en droit de se poser la question et de demander aux autorités de tutelle, protectrices de l'intérêt commun, de prendre des mesures préventives de précaution et de prudence.

Notre terre ne pourra supporter indéfiniment toutes les atteintes qu'on lui fait subir.

*Henri Girard*



## *Chemins côtiers d'Arradon en panne... et maintenant on interdit !*

### LE SENTIER LITTORAL POUR TOUS

Depuis 1981 la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) a réalisé une étude sur le respect de la loi concernant la servitude de passage des piétons le long du littoral. A Arradon, l'enquête publique (1982) a amené le préfet à approuver cette étude en 1983.

Dès ce moment, les différentes municipalités se sont efforcées d'ouvrir de nombreux sentiers. Il a fallu expliquer, négocier...et réaliser. Cela a permis de nombreuses réalisations : Moréac, Kerguen, Quirion, Pomper...

Mais aujourd'hui tout est bloqué ! De nombreux sentiers n'ont pas de continuité et aucune initiative n'est envisagée pour la mise en œuvre de la loi de 1976 (Cela fait 40 ans !) Faut-il renoncer à l'espoir de longer le littoral du golfe. Faut-il céder à certains riverains qui s'opposent, sous différents prétextes, à ce que l'on passe près de chez eux ?

Nous pensons que l'intérêt général doit être prioritaire et que la beauté du golfe ne doit pas être réservée à certains.

### CHEMIN INTERDIT

Depuis un an, la mairie a interdit le passage aux « chemins des sources ». Il y aurait un danger de mort ! Certes un passage de quelques mètres est à réaménager. Ce n'est pas le seul cas à Arradon et... ailleurs. Des solutions existent :

- Soit la consolidation de la falaise. Dans quel délai et à quel prix ? Qui va payer ?
- Soit un élargissement du sentier par débroussaillage et recul de la limite en ajoutant une barrière de sécurité (il en existe déjà plusieurs). Cette solution est possible : voir photo.

Pour cela il faut une véritable volonté de la mairie et de la DTM pour lever cette interdiction le plus vite possible.

Il n'est pas normal que l'on doive faire un détour par une route fréquentée et dangereuse. Le plaisir de se promener le long de la mer, dans le calme loin des voitures doit être privilégié pour tous.

*Joël Piolot*

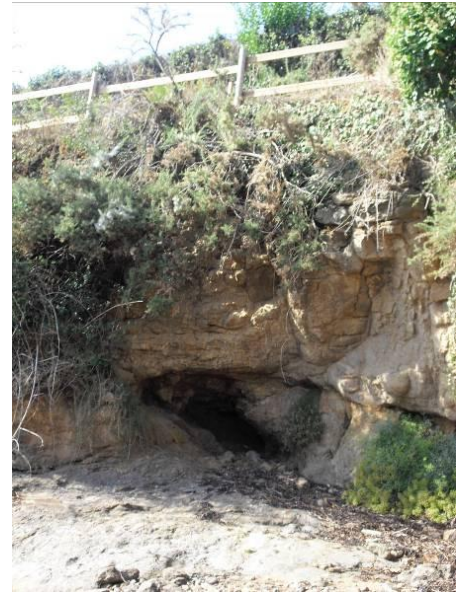
Pour bien se porter, il faut marcher. Tous les médecins sont d'accord sur ce point.

Ainsi ouvrir un sentier côtier c'est travailler au bonheur et à la bonne santé de ses concitoyens.

Mais trop d'élus n'osent pas affronter l'opposition des propriétaires de bord de mer.

A Arradon, le sentier côtier n'a jamais été ouvert en amont du Vincin, à l'ouest de Roguédas, à la tour Vincent, des deux côtés de la pointe, à Quirion, au Moustoir...

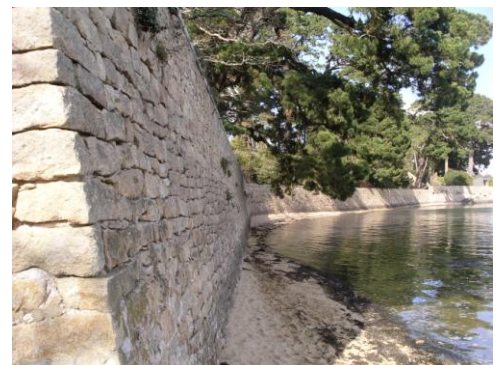
La situation du sentier côtier doit être un des enjeux des prochaines élections municipales.



*La mer creuse au pied de falaise*



*On passe encore sans danger*



*La tour Vincent*



*Quirion*

## Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

A partir de 1994, les élus des communes littorales du Golfe du Morbihan ont impulsé et mis en place une vaste démarche de concertation de tous les acteurs du territoire.



C'est au cours de cette démarche, que l'idée d'un **Parc naturel régional** a émergé. Il a fallu convaincre et résister à des oppositions d'élus qui considèrent que

la protection de l'environnement est un obstacle à l'économie. Le décret de classement signé par le Premier Ministre, le 2 octobre 2014, a couronné une démarche de concertation conduite pendant 20 ans.

Le PNR du Golfe du Morbihan répond à la nécessité de préserver et de mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels exceptionnels mais fragiles, du territoire du Golfe du Morbihan. C'est dans cette perspective que les collectivités locales (30 communes, 5 communautés de communes et d'agglomération, le Département du Morbihan et la Région Bretagne) ont approuvé la première charte du Parc Naturel Régional qui trace le projet de territoire jusqu'en 2027. Cette charte s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : Faire des patrimoines un atout pour le territoire
- Axe 2 : Assurer pour le territoire un développement soutenable
- Axe 3 : Mettre l'homme au cœur du projet de territoire

Ainsi, l'action du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan se porte sur des domaines variés tels que la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants, le suivi de la biodiversité et des paysages, l'adaptation aux changements climatiques, la valorisation du patrimoine culturel immatériel...



*Le marais de Pen en Toul et sa riche biodiversité*

Dans le domaine de l'environnement, le parc naturel régional du golfe du Morbihan mène des actions pour :

- préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du golfe du Morbihan. Cela passe par l'enrichissement des connaissances sur la biodiversité, la contribution au réseau Natura 2000, ainsi qu'à la trame verte et bleue.
- mettre en œuvre le contrat de bassin versant de la rivière de Pénerf.
- suivre et faire découvrir les paysages.
- assurer un développement et un aménagement durables du golfe du Morbihan. Pour ce faire, le parc cherche à mettre en œuvre la gestion intégrée de la zone côtière, assurer la gestion d'Ilur et anticiper le changement climatique.



*Le sentier côtier, un élément de la trame verte et bleue*

- assurer une gestion économe de l'espace en accompagnant l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme, mettant en œuvre le suivi du potentiel foncier.
- promouvoir un développement économique respectueux des équilibres en accompagnant les activités primaires maritimes et en faisant la promotion d'une démarche de tourisme durable exemplaire
- développer "l'école du parc" ouverte sur le monde en menant et relayant des actions de sensibilisation et en assurant l'information auprès des habitants

*Jean-Claude Briens*

**Les Amis des Chemins de Ronde sont associés aux travaux du PNR au travers des multiples réunions de concertation organisées. Les ACR font partie du collège environnement, lequel est l'un des quatre collèges**



## Les marées vertes en Bretagne

### Quis ? <sup>1</sup>

Les marées vertes sont des productions massives d'algues vertes du type ulve, immergées dans des eaux de faible profondeur, dérivantes et ensuite échouées en haut de plage, sur des dizaines et même des centaines d'hectares sur certains sites. Entre 40 000 et 60 000 m<sup>3</sup> d'algues fraîches sont ramassées chaque année sur une soixantaine de communes.



Cette algue n'est plus fixée et grandit à la périphérie jusqu'à plus de 20% de sa masse par jour, se déchire avec les vagues ou les courants, et se développe encore à partir de chaque fragment.

Très opportuniste, elle se développe grâce à l'effet conjugué de deux facteurs, la lumière et les excès de nitrates.

### Quid ?

Avec la réduction du coefficient de marée, d'immenses quantités d'algues ne sont plus touchées par la mer pendant plusieurs jours. Elles pourrissent en haut de plages en dégageant de l'hydrogène sulfuré. Dans certaines zones du littoral, ces amas sont recouverts par le sable et pourrissent à l'abri de l'air et surtout des regards, ce qui les rend encore plus dangereuses. Dans les estuaires, elles s'accumulent sur les bords vaseux des rivières et finissent par imprégner le sédiment de ce gaz sur plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur, tuant toute vie animale et végétale.

L'hydrogène sulfuré est un toxique violent qui, par inhalation, a tué de nombreux êtres vivants. La première victime recensée est un coureur à pied retrouvé mort en juillet 1989 dans un lit d'algues vertes en décomposition sur une plage de la Baie de Lannion, à Tréduder. En juillet 1999, un conducteur d'engin, chargé du ramassage de ces amas d'algues, a été gravement intoxiqué au même endroit que la victime précédente. Il a été plongé dans le coma pendant quatre jours, hospitalisé pendant deux mois, et il lui a fallu un an pour s'en remettre. En juillet 2008, deux chiens meurent brutale-

ment aux abords immédiats d'amas d'algues en putréfaction sur une plage de la baie de Saint-Brieuc. Le 22 juillet 2009, un chauffeur de camion transportant des algues en décomposition décède à son volant après avoir les avoir déchargées sur une aire de déchets verts à Launay-Lantic, près de Saint-Brieuc. Le 29 juillet de la même année, à Saint-Michel-en-Grève dans la baie de Lannion, un cheval meurt dans un amas d'algues vertes en décomposition sous le sable, dans lequel il s'est enfoncé jusqu'à l'encolure. Son cavalier est sauvé d'extrême justesse, après avoir perdu connaissance et avoir été soigné en urgence à l'hôpital de Lannion. En juillet 2011, 36 sangliers et marcassins, deux ragondins et un blaireau meurent intoxiqués dans l'estuaire du Gouessant, rivière qui se jette dans la baie de Saint-Brieuc. Au même endroit, le 8 septembre 2016, un joueur est retrouvé mort, le nez dans la vase imprégnée d'hydrogène sulfuré. Cette liste de victimes n'est pas exhaustive. Combien de chiens ou d'êtres humains retrouvés morts sur les plages n'ont-ils pas été diagnostiqués noyés, sans que jamais autopsie n'ait été pratiquée pour savoir s'ils n'avaient pas été intoxiqués par l'hydrogène sulfuré des marées vertes ? Mais les victimes ne meurent pas toutes.

L'hydrogène sulfuré à plus faible concentration occasionne des toux, des rhinites, des irritations oculaires, des photophobies, des étourdissements.



*Pas de marées vertes apparentes, mais elles pourrissent sous le sable. C'est aux bords du Yar à Plestin-les-Grèves. Pour indication, au-delà de 500 ppm<sup>2</sup>, en référence à 486 sur le cadran du détecteur d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), en quelques minutes risque de problèmes respiratoires et cardiaques, sans compter l'évanouissement qui fait tomber le nez dans la vase pour la respirer ainsi des minutes durant.*

Par ailleurs, les algues vertes fraîches produisent des substances osmo-protectrices qui permettent la survie dans la mer de germes bactériens issus des rivières. Des baigneurs ont été victimes de dermites bénignes et même sévères dans certains cas.

<sup>1</sup> Latin : « Quis, Quid, Ubi, Quibus auxiliis, Cur, Quomodo, Quando » qui sont les 7 questions qui définissent les « circonstances » d'une situation : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

<sup>2</sup> 1 ppm (partie par million) signifie qu'1 cm<sup>3</sup> de gaz est présent dans 1 million de cm<sup>3</sup> de mélange de gaz.



Les marées vertes privent d'oxygène les espèces animales au point d'en faire mourir en grand nombre. Dans les sédiments, leur putréfaction détruit toute vie. Ce sont principalement des estuaires entiers qui sont touchés, en partie et même en totalité comme celui du Gouessant, alors qu'il est classé comme réserve naturelle.

Enfin, les activités touristiques et récréatives pâtissent de cette forme de pollution du littoral breton.

### Ubi ?

Ce phénomène se produit dans les grandes baies peu profondes, bien éclairées, protégées et peu brassées, de préférence au printemps et en été, là où ces algues peuvent profiter au mieux de la lumière et des nitrates qui s'y concentrent. Toutefois les marées vertes tendent à se produire jusqu'en décembre et janvier si le temps est ensoleillé.

Les baies de Douarnenez, Lannion et Saint-Brieuc en sont les points chauds.

### Quibus auxiliis ?

Cette prolifération d'ulves est le résultat des excès d'engrais azotés de l'agriculture conventionnelle intensive. Dans les eaux peu profondes des baies, très bien éclairées, et relativement chaudes, il suffit de peu de nitrates pour doper la croissance exponentielle de cette algue très opportuniste. Ce sont les rivières côtières qui charrient ces nitrates à partir du lessivage des terres agricoles.

### Cur ?

Sous prétexte de sortir la Bretagne de son sous-développement économique, le bocage breton a été saccagé. Les talus ont été arasés, les haies arrachées, les rivières rectifiées, les terres drainées, le cycle de l'azote rompu, avec plus de nitrates sur les terres que les plantes ne peuvent en absorber. Des cultures, très polluantes comme le maïs, se sont généralisées grâce à des subventions directes ou indirectes. Voilà comment a été rendu possible le lessivage des terres agricoles et le transport par l'eau de tous ces pesticides et de ces éléments nutritifs, dont les nitrates, jusqu'à la mer.

### Quomodo ?

Ces apports de nitrates dans la mer à partir des rivières sont la conséquence d'une politique laxiste des préfets successifs des départements bretons, surtout ceux du Finistère et des Côtes d'Armor. Alors que la loi sur les installations classées et la loi sur l'eau n'ont pas été respectées, ceux qui avaient mission de les mettre en œuvre, n'ont jamais sanctionné les pollueurs. Des dé-

passements d'effectifs animaux dans les élevages hors sol ont été tolérés, alors que n'était imposée aucune mesure de traitement correspondant à ces déjections supplémentaires. Par ailleurs, parallèlement à ces épandages, les apports d'engrais chimiques n'ont jamais cessé. D'où la saturation en azote des terres bretonnes. Même chose pour le phosphore et les pesticides.

C'est cette politique qui a condamné le Tribunal Administratif de Rennes le 25 octobre 2007, à la requête de quatre associations : De la Source à la Mer, Halte aux Marées Vertes, Sauvegarde du Trégor et Eau et Rivières de Bretagne. Ce jugement a été confirmé le 1er décembre 2009 à la Cour d'Appel de Nantes.

### Quando ?

La pollution du littoral breton par les marées vertes dure depuis la fin des années soixante, au moins dans les baies de Lannion et de Saint-Brieuc. Des Plans de



Maîtrise de la Pollution Agricole en 1994 jusqu'aux Plans Algues Vertes lancés à partir de 2011, malgré les sommes colossales engagées par l'État et les collectivités locales, ce que n'a pas manqué de souligner la Cour régionale des Comptes en 2002, aucun plan de reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne n'a abouti. A titre indicatif, en 2016, pour la seule baie de Lannion, le ramassage des algues a coûté aux collectivités 710 000 euros.

Et pourtant, les marées vertes persistent et les fonds publics ont surtout servi à la consolidation de l'agriculture intensive qui en est la cause, tout en lui donnant une image écologiquement présentable. Un constat s'impose après tant et tant d'années de cette pollution dangereuse, les pouvoirs publics acceptent la pérennité

des marées vertes, quel qu'en soit le coût humain, écologique, économique plutôt que d'exiger que la loi s'exerce à l'encontre de tous ceux qui polluent l'eau en Bretagne.

Pour autant, les plages bretonnes ne sont pas partout dangereuses et restent fréquentables, à la condition de bien signaler les éventuels risques encourus dans certaines zones de dépôts et d'enfouissement des algues. Ce qui n'est pas encore le cas partout. La seule victoire obtenue contre les marées vertes a été un ramassage intensif, au détriment du sable prélevé et d'altération du milieu environnemental qu'implique ce type d'opération.

*Sauvegarde du Trégor*

*Ti an Oll*

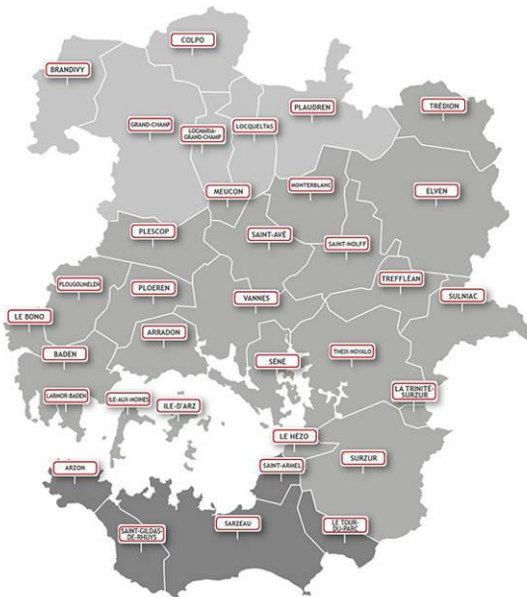
*22310 Plestin-les-Grèves*

*lavarenn@yahoo.*

## Quel tourisme pour la future agglomération ?

Participation à un groupe de travail sur deux journées.

**I.** Pourquoi à cette date du 3 octobre, cette programmation alors que la future agglomération est en cours d'élaboration ? Pourquoi tant de précipitation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la création de la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, née au cours de l'année 2016 dans la douleur, tant pour le nombre de participants que pour le titre de cette nouvelle aggro ?



34 communes, 169 000 habitants

président de la Communauté de communes de la presqu'île de Rhuys et les commerçants du Crouesty qui fin août dressent un premier bilan de l'été « le beau temps et la chaleur du mois d'août ont un peu compensé juillet et une mauvaise avant-saison » pour le maire d'Arzon « trois types de population consomment ici. Les 2 000 Arzonnais en résidence principale. Puis il y a la population des résidences secondaires 7 à 8 000. Ceux-là consomment surtout du haut de gamme et des services nautiques. La troisième, population touristique qui consomme constamment différemment. Il ne faut plus que le gros du chiffre d'affaires des professionnels se fasse sur la période estivale, c'est trop aléatoire. Il faut de grands événements pour arriver à un tourisme à l'année. »



Arzon Plage vu de Marseille et CQFD

La réponse nous est donnée par voie de presse (Ouest France, Le Télégramme) par le maire d'Arzon, vice-

Le lundi 3 octobre 2016 au siège de Vannes Agglo, nous nous retrouvons, représentants élus, professionnels du tourisme et membres de différentes associations « représentatives des secteurs d'activité liées au tourisme » répartis en ateliers de travail ; par table de 6 à 8 participants. Je suis à la table « Fauvette » en très bonne compagnie pour représenter à la place de notre présidente empêchée, l'association les Amis des chemins de ronde.

Voici les points forts de la démarche de travail.

Les organisateurs présentent les différents aspects du territoire en insistant sur l'aspect-portrait de la demande à 5 départements : d'abord les stations balnéaires qui ont une fréquentation à 80 % française, couvrent le bassin régional Rennes, Nantes, Pays de Loire, puis une clientèle d'agrement et enfin d'affaires.

Il faut donc définir

**(1) un diagnostic** selon le modèle Facteurs positifs / facteurs négatifs

### Forces

- Diversité des paysages, façade océanique, mer intérieure
- Activités nautiques
- Bon réseau routier
- Liaisons maritimes vers les îles
- Proximité des grandes métropoles, 1 h de trajet vers Nantes ou Rennes.
- Projets d'aménagement (gare de Vannes)

### Faiblesses

- Modalités d'accueil
- Numériques
- Accessibilité aérienne limitée
- Problème de Notre-Dame des Landes



## Opportunités

Arrivée de la LGV (à 2 h 30 de Paris)

### (2) des objectifs

Améliorer - les échanges multi-modalités courts et moyens séjours tournés vers des activités plus sportives (population plus jeune)  
- les hébergements des différentes structures (diversification des gîtes ruraux)  
- le marketing, point principal à développer en particulier pour le tourisme d'affaires : savoir vendre nos produits locaux.

### (3) La mise en commun des différents ateliers tables de travail

On relève

- un déficit de notoriété du tourisme d'affaires et vis-à-vis de l'étranger (mondialisation)
- développer le marketing sur la gastronomie locale
- rédiger un calendrier clair et précis des différents événements principaux à programmer (semaine du Golfe), en trouver d'autres.

## II. Au Palais des Arts le 13 décembre 2016

Deuxième journée sur une matinée, toujours selon la même démarche par table atelier de travail (cette fois table spatule !)

En forme de conclusion, il faut

1. Élaborer une carte de mise en perspective concurrentielle avec les sites de Saint-Malo, la cité des corsaires, Paimpol, Roscoff, la Bretagne Nord, la côte de la Manche et une façade Atlantique de Quimper (en Cornouaille), Lorient la ville aux 5 ports.

## Menaces

Risques de saturation  
Mauvaise gestion des flux en haute saison (juillet, août)

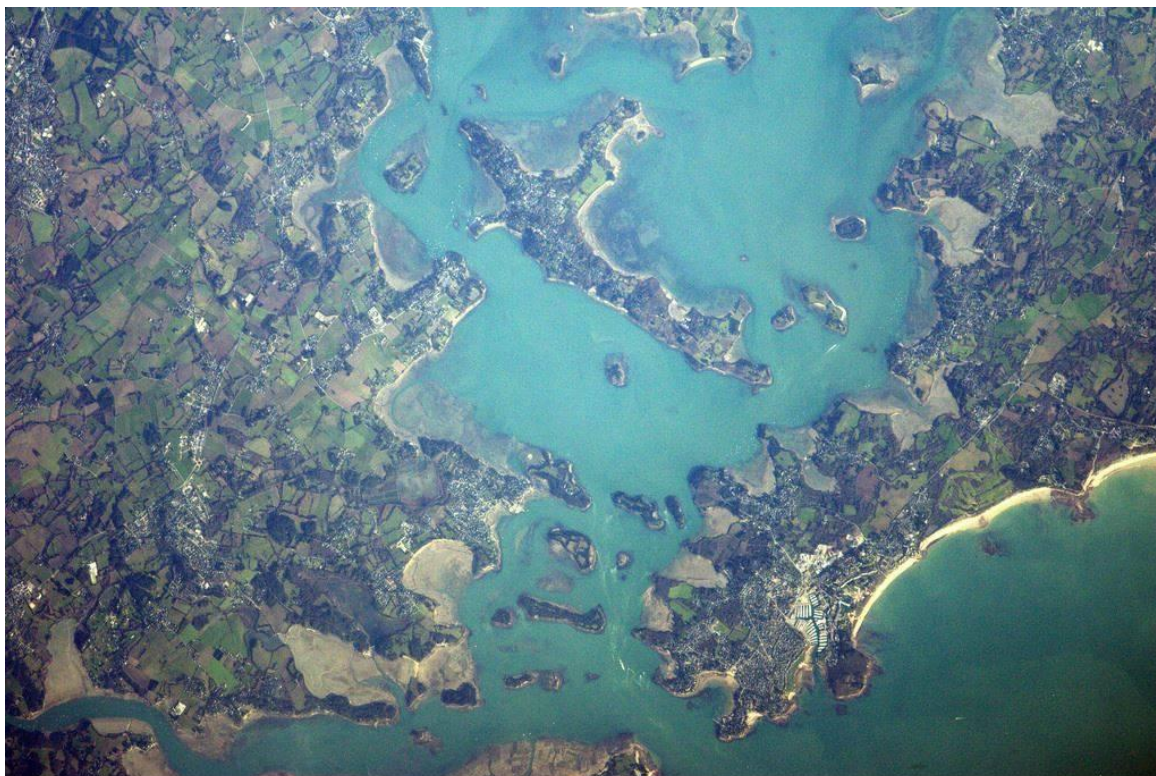
Vannes, La Baule, Saint-Nazaire, la côte d'Amour, côte Sud plus ensoleillée.

2. Définir les différentes clientèles

3. Trouver le meilleur slogan marketing qui symbolisera le mieux la « future » agglomération et son Parc naturel régional qui, curieusement, n'a pas été au cœur des débats...

Les participants, moins nombreux, très dubitatifs sur l'impact et le suivi de ces journées, se quittent, certains pensant déjà au coup d'après : l'élection à venir du président de la nouvelle aggro.

*Josette Le Guen*



*Le Golfe du Morbihan, photo de Thomas Pesquet, depuis la navette spatiale à 400 km*

## Estuaire de Loire : canal de la Basse Loire dit de la Martinière

Au XIX<sup>e</sup> l'estuaire était un large delta parsemé d'une cinquantaine d'îles entre Paimboeuf et Nantes, de plus en plus encombré de bancs de sable dérivants et des alluvions de la Loire, rendant très difficile la navigation et l'accès au port de Nantes, alors très important. Au XVIII<sup>e</sup> un premier essai d'aménagement de l'estuaire avait échoué. L'ouverture du port de St-Nazaire en 1856 entraînait le déclin de Nantes.

Les négociants et les armateurs nantais soutenus par l'État décidèrent la construction d'un canal latéral à la Loire sur la rive sud, entre Le Pellerin, écluse de la Martinière et Frossay, écluse du Carnet, de 1882 à 1892. Ce sont plus de 15 km d'un canal qui contourne une quinzaine d'îles et ce fut un chantier très difficile. Le Canal Maritime de La Basse-Loire, dit localement de la Martinière, a assuré la survie du port de Nantes.

Après 1900, les progrès techniques de dragage de la Loire associés au développement de navires à fort tirant d'eau firent de ce canal un outil obsolète qui sera fermé à la grande navigation en 1913. En 20 ans plus de 10 000 navires auront utilisé le canal.

De 1913 à 1927, le canal devint le cimetière des grands voiliers nantais attendant la démolition..

Cependant le commerce de batellerie entre la Loire et St-Même le Tenu se poursuit jusqu'en 1943, grâce aux écluses de petite navigation : celle de Buzay relie la Loire à l'Acheneau, celle des Champs-Neufs à Frossay. Les marais de la rive sud de l'estuaire de la Loire, entre Nantes et St-Nazaire, forment le « golfe du Tenu ».

Les bateliers amenaient le foin, des céréales et des briques vers Nantes.

Pendant la seconde guerre mondiale le canal, propriété des Ponts et Chaussées, sera occupé par les Allemands qui, lors de la Libération, détruiront les machines de la machinerie de la Martinière.



Ecluse de la Martinière

Les Américains stockeront le matériel de l'OTAN dans la zone du canal, les Ponts et Chaussées entreposeront des remorques et des dragues de 1950 à 1980.

La petite batellerie utilisera le canal jusqu'en 1958.

Devant le piteux état du canal, l'Union des syndicats des marais du Sud Loire l'achète en 1958 pour en faire un outil de régulation hydraulique. Il sert toujours aujourd'hui à réguler les niveaux d'eau des marais du golfe du Tenu, du bassin de Grand Lieu et de la baie de Bourgneuf grâce à sa liaison avec l'Acheneau « seule rivière de France à couler dans les deux sens, selon les saisons ».



La nature reprend ses droits sur le site.

Les endiguements réalisés lors des travaux du canal ont réuni en les ceinturant les îles de La Maréchale, Belle-île, Massereau, la Sardine, de petites îles et d'anciens bras de Loire comblés avec la vase retirée lors du curage des douves et divers dragages. Les parties comblées sont devenues vasières puis roselières, saulaie, marais à joncs, et des prairies naturelles humides. Ces marais abritent une faune diversifiée et sont une étape migratoire, un espace de reproduction et d'alimentation pour l'avifaune.

En 1973, est créée la Réserve du Massereau comme Réserve de Chasse et de Faune Sauvage, suivie par la création de la Réserve du Migron en 2008. Appartenant en grande partie au Conservatoire du Littoral et à la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, ces réserves ont pour vocation d'assurer la conservation des Habitats, de la Faune et de la Flore associées aux zones humides estuariennes. Elles sont gérées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Situées dans l'estuaire de la Loire, elles font partie du site Natura 2000 et bénéficient du statut de site classé et site inscrit, Elles sont reconnues et intégrées au sein d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique et Floristique (ZNIEFF) et Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Ces paysages créés par l'homme sont devenus un lieu apprécié de promenade et de pêche.

Le chemin des Carris (près du Migron) permet de découvrir l'espace et d'observer les oiseaux. L'« île » du Massereau n'est pas accessible au public.

En 1979, est née l'ACCAM : l'Association Culturelle du Canal Maritime agit en faveur de la sauvegarde et de l'animation de ce canal, lequel avec ses installations techniques et ses écluses constitue un patrimoine et un environnement exceptionnels. Elle organise la visite des machineries de la Martinière.

Nous irons découvrir en mai ces lieux étonnants et pleins de charme.

Documentation ACCAM, ONCFS

Michèle Girard



*8 mai 2016 : Baie d'Audierne*





### *12 juin 2016 : La rivière du Belon*



*Riec-sur-Belon*



*La chapelle Saint-Léger*



*La fontaine Saint-Léger à la Porte Neuve*



*L'anse de Lanriot*



*Le sentier côtier à Beg Porz*



*Le centre nautique de Beg Porz*



*31 juillet 2016 : Sibiril, Santec*



*Estuaire du Guillevic*



*Estuaire du Guillevic*



*Pointe de Tevenn, estuaire du Guillevic*



*Tevenn, côté estuaire du Horn*



*Anse du Horn, Santec*



*Passage du Horn*



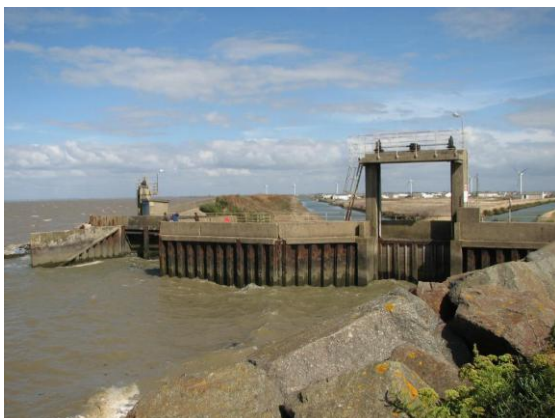
## SORTIES 2016

### 4 septembre 2016 : Le Conquet, le pointe de Kermorvan et Molène





*2 octobre 2016 : Marais breton, de Moutiers-en-Retz à Bouin*



Les sorties proposées par les Amis des chemins de ronde sont organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

*Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.*



### PETITES SORTIES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.  
 Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !  
 Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre.

Date	Commune	Site / description	Rendez-vous
15/01/17	Erdeven	Vers la barre d'Étel. Retour à travers les dunes.	14 h. Direction plage de Kerminihy
05/02/17	Pluneret	De Ste Avoye en Pluneret à l'anse du Tenno et retour.	13 h 45. Parking de Saint-Avoye en Pluneret.
12/03/17	Plouhinec (56)	Ria d'Étel, du Pont-Lorois au pont de Kerichard.	14 h. devant la boulangerie du Pont Lorois juste à droite après avoir passé le pont en direction de Lorient.
21/05/17	Châteaulin	Découverte du canal de Nantes à Brest - Pays de Châteaulin	Sera précisé ultérieurement



#### **Adhésion ou renouvellement de cotisation (ACR 56)**

à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M.  Mme  Mlle  M. Mme (couple)  Association  N° de carte : \_\_\_\_\_  
 NOM prénom / Raison sociale \_\_\_\_\_

2<sup>ème</sup> personne (si couple) : NOM prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_ Portable \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

souhaite(nt) soutenir les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif  20 € Couple ou donateur  25 € Bienfaiteur  40 €

A ..... le ..... 2017

Signature



## GRANDES SORTIES

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement du point de départ se fait en car. Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île.

N°	Date	Lieu	Description
1	02/04/17	Golfe du Morbihan	Visite guidée de l'île Ilur.
2	30/04/17	Douarnenez	Découverte des ports, visite de l'île Tristan, visite du port-musée.
3	14/05/17	Canal de la Martinière	Randonnée le long du canal. Visite du musée de la machinerie des Champs-Neufs.
4	30/07/17	Baie de Morlaix	L'estuaire de la Penzé à Henvic et Saint-Pol-de-Léon.
5	03/09/17	Plogoff	Plogoff et la pointe du Raz
6	02/10/17	Belle Ile	Du port du Stêr-vraz à Sauzon le matin et les environs de Locmaria l'après-midi.



### Où et comment s'inscrire



L'ouverture des inscriptions est annoncée dans les quotidiens régionaux, sur le site <http://acr56.net/> et par courriel. Les réservations commencent habituellement trois semaines avant la sortie et sont closes une semaine avant la sortie. Si le nombre maximal de participants est atteint avant la clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte. Si des places se libèrent, vous serez prévenus. Si le nombre de personnes en liste d'attente le permet, l'association peut décider d'affréter un second car. Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence sans motif sérieux pourront entraîner une retenue correspondant aux frais engagés par l'association.

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28	Finistère	Mme M.-C. ME NETRIER	02 98 71 11 86
Vannes	Mme B. MOTTE	06 09 09 34 98	ou	M. A. HUET	02 98 07 08 99

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou dès que possible ensuite.

*N'oubliez pas ...  
De bonnes chaussures, un petit sac à dos, de l'eau, votre téléphone portable, un appareil photo, un chapeau et des lunettes de soleil...  
ou un vêtement de pluie, selon la météo !*



**Reculez le sentier s'il est dangereux.  
Mais ne le fermez pas.**



**Arradon**  
GOLFE DU MORBIHAN



Arrêté municipal n°2016-071  
du 21 janvier 2016

**Accès strictement interdit  
DANGER DE MORT**

Éboulement à plusieurs endroits du sous-sol de ce sentier côtier, effritement des pierres - La stabilité du chemin n'est plus assurée.

Les personnes qui emprunteraient ce chemin malgré l'interdiction s'exposeraient à un grave danger et le feraient à leurs risques et périls. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident.